

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2019

Présents : Mmes MM. BARAFFE Jean Pierre, CARISEY Nicolas, DARD Didier, DONZE Philippe, DOUMER Sonia, GAUSSIN Christian, LEMAZO Karine, LOMBARDET Christophe, RIBIERE Jean François, ROPP Michèle.

Absents excusés : M. Mme GOSZKA Gilles, (procuration à M. GAUSSIN), GOUSSET Claudine,

Absents : Mme M. BARI Pierre, NOEL Charline

Secrétaire de séance : M. BARAFFE Jean Pierre (unanimité)

Rapport d'activités 2018 du S.I.E.D. 70

Le maire présente la note synthétique du rapport d'activité 2018 du SIED 70

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

➤ *S'agissant d'une communication ce point ne donne pas lieu à vote*

Abandon de la compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » de Jussey

Monsieur le maire informe que, par délibération en date du 10 mars 2012, la commune de Jussey avait demandé le transfert de sa compétence « chaufferie au bois et réseau de chaleur » au SIED70 qui l'avait accepté par délibération du Comité Syndical en date du 29 septembre 2012.

La commune de Jussey s'est tournée vers l'usine OGF qui a aujourd'hui un excédent de production d'énergie calorifique et souhaite reprendre la compétence qu'elle avait transférée.

Le Comité Syndical du SIED 70 par délibération N° 20 du 23 mars 2019 a accepté l'abandon de la compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » de la commune du SIED70 au profit de la commune de JUSSEY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette décision.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Enquête publique renouvellement partiel et extension carrière d'Arcey

Le maire informe qu'une enquête publique est actuellement en cours relativement à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la Société Granulats de Franche-Comté pour le renouvellement partiel et l'extension d'une carrière sur la commune d'Arcey (lieu-dit « la Prusse »)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Emet un avis FAVORABLE.**
- **autorise le Maire ou les adjoints à déposer au registre d'enquête.**

➤ **9 voix POUR 2 abstentions (Mme ROPP, M. RIBIERE)**

ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS 2018:

- RESEAU CHALEUR ➤ **Unanimité (11 voix POUR)**
- EAU POTABLE ➤ **Unanimité (11 voix POUR)**
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ➤ **7 voix POUR 2 abstentions (Mme DOUMER, M. CARISEY) 2 contre (Mme LEMAZO, M. LOMBARDET)**
- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Système d'alerte et d'information des habitants : application « panneapocket »

M. le maire communique le devis de la société CWA ENTERPRISE pour l'utilisation annuelle de leur système d'alerte et d'information des habitants qui s'élève à 130 €/an.

Description : utilisation annuelle illimitée du système d'alerte et d'information des habitants incluant :

- Un nombre illimité de publication de panneaux
- Une formation téléphonique des collaborateurs
- Une assistance téléphonique permanente
- Un envoi gratuit de documents de communication pour les habitants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le devis de la société CWA ENTERPRISE et autorise le maire, ou l'un des adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Refus de transfert de la compétence Eau potable à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de refuser le transfert de la compétence eau à la communauté de communes du Pays d'Héricourt au 1^{er} Janvier 2020.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Refus de transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de refuser le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Pays d'Héricourt au 1^{er} Janvier 2020.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Convention(s) d'assistance avec l'Agence départementale INGENIERIE70

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'Agence départementale pour l'opération suivante :

- Réfection chemin de la Vignotte (convention DMO18 032 signée le 6 mars 2018).

Monsieur le Maire propose de classer sans suite cette convention signée pour les raisons suivantes :

- Les prestations correspondant à la convention DMO18 032 ont été regroupées dans le dossier DMO18 031 - travaux de Voirie 2018. Cette opération est donc soldée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- ✓ **CLASSE SANS SUITE** la convention référencée DMO18 032 signée le 6 mars 2018 ;

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Plan Urbain Partenarial : pour extension réseau champ des peignes : délibération reportée car dossier à compléter

QUESTIONS DIVERSES

Rapport annuel de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) rapport annuel 2019

Le maire expose que, le 16 mai 2019, la CLECT a adopté son rapport annuel.

Ce rapport a pour objet de retracer le montant des charges transférées et d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation des communes membres.

Le rapport 2019 de la CLECT porte essentiellement sur :

- Les cotisations au SDIS des communes du Doubs, puisque, contrairement aux autres communes, leur participation au contingent incendie n'est pas déduite du FPIC, ces communes ne faisant pas partie du Pacte Fiscal et Financier
- La participation des communes au Très Haut Débit pour la deuxième et dernière année.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 de la CLECT

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Fait à SAULNOT, le 28 juin 2019

C. GAUSSIN, maire

